



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE LOISIRS

PROCES VERBAL N° 4 – SAISON 2023/2024

Réunion du	Mercredi 22 novembre 2023
Présidence	M. DUMAS Dominique
Présents(es)	Mme NOBLET Emmanuelle, Mme GEORGES Annabelle, Mme LORANT Ghislaine, M. BENAITEAU Gérard, M. CHEVET Michel, M. GALLOU David et M. MAUPIER Jacques
Excusés	M. CALLET Gilles, M. GASTINEAU Jack

1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal n° 3 du 18 octobre 2023 est approuvé sans remarque particulière.

2. Coupe de l'Amitié Loisirs

La commission vérifie les feuilles de match de la 2^{ème} journée du 17 novembre 2023.

Elle valide les résultats.

A noter que les rencontres suivantes seront reportées au 19 janvier 2024 :

- Baugé EA Baugeois / Val Erdre Auxence (l'ordre du match sera inversé)
- Bécon Villemoisian - Corné

Elle constate le forfait suivant et transmet le dossier à la CDSR : match du 17/11/2023 - Poule F - Angers Copains – St Math Mazé (forfait de St Math Mazé).

3. Analyse Feuilles de matchs – Football à 11

La commission analyse le taux de retour des feuilles de matchs sur les 5 premières journées.

Dans le Choletais, sur le FAL, un nombre satisfaisant est retourné. Cet outil est nouveau depuis cette saison.

Dans le reste du département, de nombreuses feuilles de matchs ne contiennent pas de nom d'arbitre.

Liste des clubs qui ne retournent pas systématiquement les feuilles de matchs :

- La Chapelle St Laud
- Bourg d'Iré
- Angers Copains
- Angers Vaillante
- Longuenée en Anjou
- Ambillou Château ASVR
- Gennes les Rosiers ES
- Pellouailles Corzé FC
- Huillé Lézigné SC
- Seiches Marcé AS

Un mail sera adressé aux clubs ainsi qu'aux correspondants.

Rappel du règlement départemental « Football Loisir » :

Article 8 – Retour de la feuille de match Un résultat de 0 à 0 devra être saisi puis la feuille de match devra être numérisée par l'équipe recevant dans un délai de 48 heures suivant la rencontre ou via le FAL pour le groupe choletais. En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende pourra être appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

La récidive dans le non-retour des feuilles de matchs pourra entraîner pour une équipe le refus l'engagement la saison suivante.

4. Analyse Feuilles de matchs – Football à 8

Le taux de retour est insuffisant pour le Football Loisir Féminin à 8 (FAL).

5. Nouvelles Pratiques : Football en marchant

Le prochain plateau des clubs engagés sur le Critérium aura lieu à Murs Érigné le jeudi 30 novembre 2023.

Le vendredi 12 janvier 2024, un regroupement sera proposé, à l'Urban Soccer, pour s'inscrire et découvrir la pratique.

Il faut refaire le point avec les clubs engagés et d'autres sur leurs attentes.

6. Divers

1 - La Commission prend connaissance du courrier d'Ambillou et une réponse lui sera apportée.

2 - Le club de St Christophe Séguinière organise un tournoi en salle le 5 janvier 2024 avec 16 équipes.

3 - Rappel à toutes et à tous :

- Les joueurs et joueuses doivent être licenciés.
- Il faut respecter l'esprit du football loisir sur et en dehors du terrain (convivialité, accueil de tous les pratiquants et pratiquantes quel que soit leur niveau).

- Les feuilles de matchs et de plateaux doivent être retournées dans les délais.

Prochaine réunion le mercredi 13 décembre 2023.

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. DUMAS Dominique	M. GALLOU David